Figure 1 – L'entrée du lycée Paul-Louis Courier sur la place Grégoire de Tours. Photographie G. Wycke.

La Justice des Bains

Gilbert Wycke

Quand on parcourt le quartier de la cathédrale Saint-Gatien, on arrive à la place Grégoire de Tours où l'on aperçoit les grands bâtiments du lycée Paul-Louis-Courier. À la droite du portail, une maison ancienne rappelle l'époque où tout ce secteur de la ville appartenait au chapitre métropolitain d'où son nom de « cloître Saint-Gatien ». Quand on s'approche, on peut lire une inscription précisant que l'édifice était avant 1789 la « justice des bains », *i.e.* le lieu où la justice était rendue par le chapitre, seigneur féodal disposant de ce droit.

L'inscription est manifestement fausse. Le tribunal des chanoines était à gauche du portail ; mais il a été détruit dans les années soixante quand on a entrepris de rénover l'établissement scolaire. L'intérieur, qui abritait des classes, était en mauvais état, les planchers menaçaient de s'effondrer, et donc une solution radicale a été adoptée : destruction du vénérable bâtiment mais aussi de la petite maison voisine, de style typiquement XVIIIe siècle, qui avait été construite pour un proche collaborateur de Mgr Rosset de Fleury, le chanoine Animé.

La justice des bains fait l'objet d'une courte description quand le bien est évalué en vue de sa vente comme bien national[1]. Elle est jointe à celle de la maison voisine occupée par le chanoine Miné mais une note rappelle qu'elle fait partie du même ensemble que la maison de M. de Jaucourt. La salle d'audience est à l'étage ; elle comprend la salle proprement dite et un cabinet ; au niveau de la rue sont trois remises et un escalier qui conduit à un autre cabinet attenant à celui qui vient d'être mentionné. La salle est meublée de sièges, sans doute sur le pourtour ; elle est lambrissée et parquetée.

[1] ADIL, 1 Q 282.

Figure 2 – La justice des Bains et, vers l'ouest, la petite maison édifiée pour le chanoine Animé ; à gauche, l'hôtel canonial construit par le chanoine Guillot. Collections de la SAT 02090010.

Figures 3 et 4 – La justice des Bains photographiée en 1959 par le directeur du collège, M. Charpentier : elles illustrent un rapport dans lequel il demande l'intervention de la ville vu le mauvais état du bâtiment. Il sera détruit peu après.

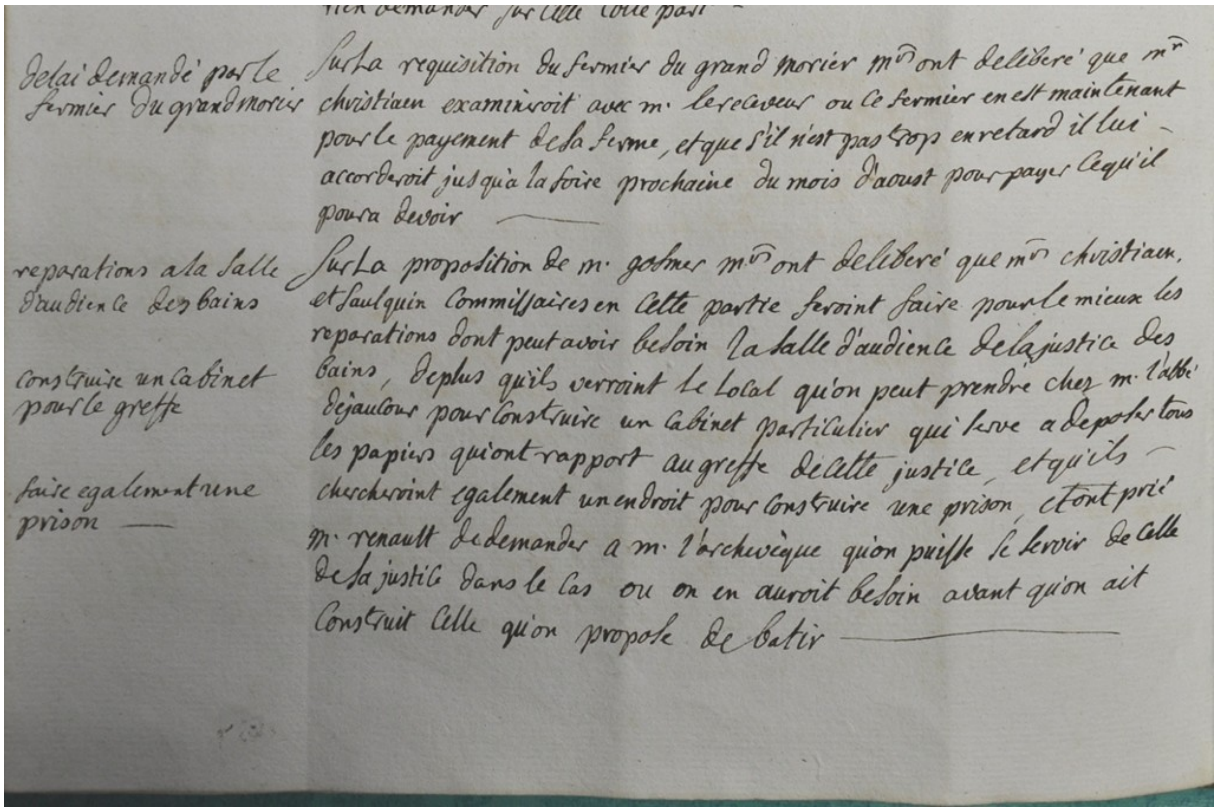

rien demander sur cette cotte part

delai demandé par le fermier du grand morier

Sur la requisition du fermier du grand morier m.rs ont deliberé que m.r christiaen examineroit avec m. le receveur ou le fermier en est maintenant pour le payement de sa ferme, et que s'il n'est pas trop en retard il lui accorderoit jusqu'à la foire prochaine du mois d'aoust pour payer ce qu'il poura devoir

reparations a la salle d'audience des bains

construire un cabinet pour le greffe

faire egalement une prison

Sur la proposition de m. gosmer m.rs ont deliberé que m.rs christiaen, et saulquin commissaires en cette partie feroint faire pour le mieux les reparations dont peut avoir besoin la salle d'audience de la justice des bains, de plus qu'ils verroint le local qu'on peut prendre chez m. l'abbé dejaucour pour construire un cabinet particulier qui serve a deposer tous les papiers qui ont rapport au greffe de cette justice, et qu'ils chercheroint egalement un endroit pour construire une prison, et ont prié m. renault de demander a m. l'archevêque qu'on puisse se servir de celle de sa justice dans le cas ou on en auroit besoin avant qu'on ait construit celle qu'on propose de batir

Figure 5 – Délibération du chapitre Saint-Gatien du 12 décembre 1786 sur les travaux à faire à la salle de la justice des Bains et la construction d'un cabinet pour le greffe. Archives du diocèse de Tours. Chapitre Saint-Gatien, registre capitulaire, 1786.

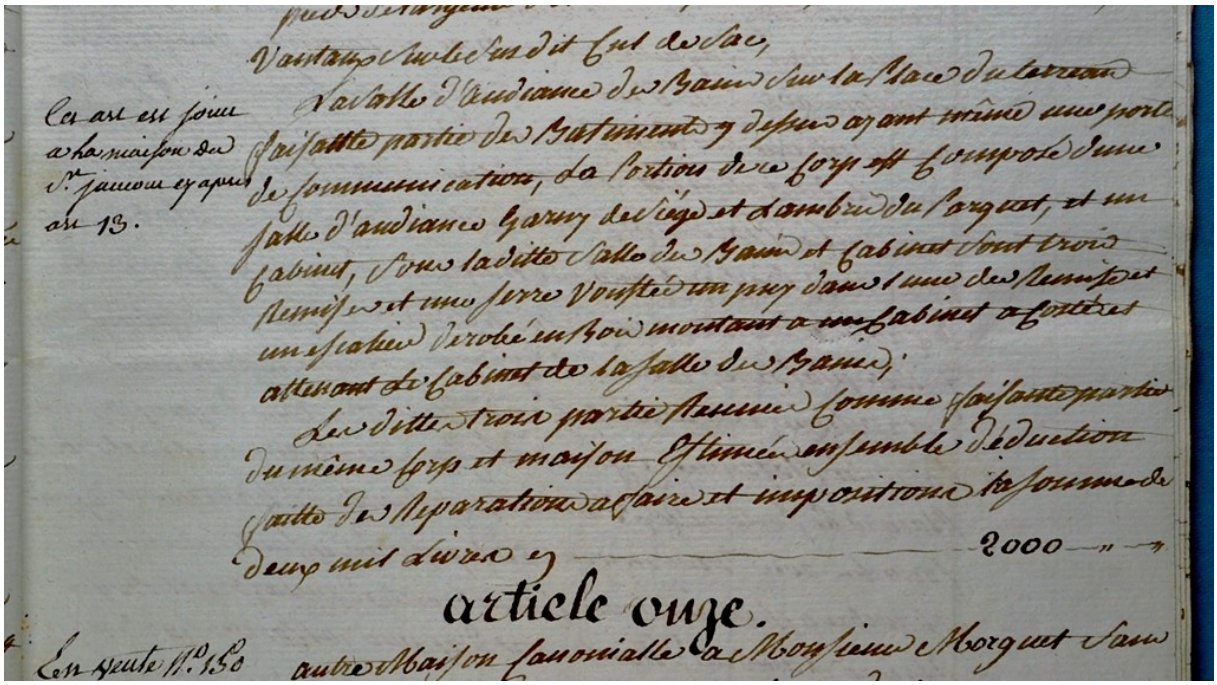

Vantaux sur le susdit cul de sac,

Cet art est joint a la maison du S.t jaucour cy apres art 13.

La salle d'audiance des Bains sur la place du terreau faisante partie des batiments y dessus ayant même une porte de communication, la portion de ce corps est composé d'une salle d'audiance garny de siége et lambris du parquet, et un cabinet, sous la ditte salle des Bains et cabinet sont trois remises et une serre voustée un puy dans l'une des remises et un escalier derobé en bois montant a un cabinet a costé et attenant le cabinet de la salle des Bains;

Les dittes trois partie reunies comme faisante partie du même corps et maison estimées ensemble déduction faitte des reparations a faire et impositions la somme de deux mil livres cy — 2000 — " —

article onze.

En vente N.o 150

autre maison canoniale a Monsieur Morguet sans

Figure 6 – Évaluation de la maison de la justice des Bains en 1790 en vue de sa vente comme bien national. ADIL, 1 Q282.

Figure 7 – La justice des Bains et la maison du chanoine Animé vues par Gatian de Clérambault en 1906. Les graffiti sur la façade expriment les protestations des catholiques après l'expulsion du clergé du séminaire.

D'où vient cette appellation mystérieuse ? Le fief de bains était l'appellation abrégée et plus commode du nom du fief de la prévôté quinte et châtellenie des bains qui s'étendait à l'est de Tours et comprenait ses faubourgs (actuellement les communes de Saint-Pierre-des-Corps et la Ville-aux-Dames). La châtellenie était aussi appelée des Hautes-Varennes. Le nom viendrait de la présence dans le sous-sol de thermes gallo-romains[2].

La salle d'audience est donc vendue à la même personne que la maison de M. de Jaucourt ; l'acheteuse est Mlle Edmée Bernardine Julie Augier (dite de Bernay) le 5 septembre 1792 (article 150-6) pour un prix estimé de 2 629 livres (adjudication : 9 200 livres ; prix réellement payé : 6 256 livres)[3]. Celle-ci épouse peu après, le 5 novembre 1792, François Honoré Bourée (ou Bourrée), ancien vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Suzor qui a abandonné sa condition de prêtre.

Les époux gardent la propriété de la maison pendant six années environ puis la vendent. Ils ont quitté la région tourangelle où, une fois passés les grands élans révolutionnaires de 1792-1793, il n'est sans doute pas bon de s'afficher comme ancien prêtre marié. François Honoré Bourrée est devenu cultivateur, et le couple est domicilié en 1800 à Longpont (canton de Montlhéry dans la Seine-et-Oise – actuellement l'Essonne)[4].

Les acheteurs sont Nicolas Henry Marie Millochin et son épouse Marie Anne Rosalie Gaillard La Guérinière. Le contrat est signé devant Petit le jeune, notaire, le 22 messidor an VI (8 juin 1798). Il était auparavant vérificateur de la régie de l'enregistrement et du domaine national pour le département du Loir-et-Cher et domicilié à Blois. Il s'installe donc dans ses nouvelles fonctions de conservateur des hypothèques à Tours. Ce service avait été créé par Pierre-Philippe Baignoux mais c'est son successeur qui l'organise en application de la loi du 11 brumaire en 7 (1er novembre 1798)[5].

Dans sa « période montagnarde » Nicolas Henry Millochin avait été membre de l'administration des biens nationaux à Nogent-sur-Seine où il était receveur de l'agence nationale ; et il en avait profité pour acquérir une maison du duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV[6]. Il l'a revendue pour acheter un autre bien national, à Tours, cette-fois-ci et quand

Figure 8 – Une salle de classe dans la justice des Bains photographiée en 1959 par le directeur du collège, M. Charpentier.

[2] Alexandre Giraudet, *Tours : ses monuments, son industrie, ses grands hommes*. Tours, 1844.
[3] ADIL, 1 Q 315.
[4] ADIL, 3 E 1/988.
[5] J'ai rédigé une fiche biographique sur ce personnage ; on peut la lire dans le répertoire numérique de la série 4Q édité en 2014 par les Archives départementales d'Indre-et-Loire (page 344 à 348).
[6] *Mémoire de Maisons*, n°9, août 2011. « La petite folie du duc de Penthièvre ». Le bien est acquis pour 16 000 livres par adjudication du 3 thermidor an 2 (29 juillet 1794).

il doit présenter un acte de caution[7], on observe que ce bien évalué à 20 000 francs représente la moitié de cette caution : 15 000 francs pour le logis canonial et 5 000 francs pour la « salle des Bains »[8].

Le couple Millochin habite l'ancienne maison canoniale car le chanoine de Jaucourt, qui en avait gardé la jouissance sa vie sa vie durant, est décédé l'année précédente[9]. Quatre enfants du couple y naissent entre 1800 et 1806.

En 1813, quand il revend l'immeuble, il est devenu receveur des droits d'enregistrement et conservateur du bureau des hypothèques à Napoléon (La Roche-sur-Yon en Vendée). L'acheteur est Pierre-Daniel de Keransquer vicaire général et supérieur du séminaire qui a l'autorisation de l'archevêque[10]. Les motifs de l'achat sont connus : « la maison … sera spécialement destinée à servir d'habitation aux élèves de l'École secondaire ecclésiastique, connue sous la dénomination de petit séminaire ». Dans les faits il n'en sera rien. Petit à petit, le séminaire va acquérir les parcelles de l'ancien enclos canonial : l'achat de l'immeuble Millochin est la deuxième étape d'une reconstruction de la propriété de l'Église qui va s'achever en 1905[11].

On sait par les documents d'inventaire du 1er et du 2 février 1906 que le séminaire utilise la salle d'audience comme bibliothèque pour y recevoir la bibliothèque que le cardinal Meignan lui avait léguée soit environ 300 volumes. Des chambres sont aménagées sans doute au-dessus de la bibliothèque.

Quant à l'immeuble qui est de l'autre côté du portail, vers l'est, qu'est-il vraiment ?

C'est tout simplement une des 37 maisons canoniales du chapitre Saint-Gatien de Tours.

Figure 9 – La maison canoniale du chanoine François-Lancelot de Jaucourt. Collections de la SAT 02090010.

La maison est désignée aussi comme celle de Jean-Antoine de Toucheboeuf Beaumont de Junies, archidiacre d'Outre-Vienne puis chancelier, vicaire général de Mgr Chapt de Rastignac, avant de devenir en 1759 l'évêque de Rennes. Elle est occupée jusqu'en 1772 par le chanoine Claude Legros, sous-chantre. Puis elle est adjugée au chanoine Peigné. Iterius Peigné a rejoint le chapitre sans doute en 1769[12]. Mais il

[7] Cette caution était exigée car il exerçait la fonction de conservateur des hypothèques et maniait des deniers publics.
[8] ADIL, 3 E1/989.
[9] AM Tours, état civil, registre des décès de l'an VII ; ADIL, 3 V 30.
[10] ADIL, 3 V 30 ; les archives du notaire Petit ont brûlé en 1940.
[11] Gilbert Wycke, « Du cloître Saint-Gatien au lycée Paul-Louis Courier, permanences et transformations du paysage urbain entre 1789 et 2012 », in *BSAT*, 2012.
[12] Archives du diocèse de Tours. Chapitre Saint-Gatien, registre capitulaire, 1773.

cause un beau scandale en multipliant dettes et emprunts[13]. Le chapitre décide de la mise en vente de sa maison en août 1774 et M. de Jaucourt la reprend en mars 1775. Le chanoine doit être d'autant moins bien en cour qu'il correspond avec Voltaire (lettre du 1er janvier 1775). Finalement il démissionne et l'abbé Roger est admis à sa place au chapitre le 8 octobre 1776.

Le chanoine de Jaucourt résidait jusqu'alors dans une très belle maison qui existe toujours au 1, rue du Général Meusnier. Son portail est remarquable et imposant. Il semble avoir été construit en 1773 à l'initiative de son occupant[14].

Figure 10 – La même maison canoniale en 2008. Photographie Gilbert Wycke.

François-Lancelot de Jaucourt appartient à une très ancienne famille noble de Bourgogne qui s'est divisée en plusieurs rameaux : notre chanoine appartient au rameau des Jaucourt de la Vaiserie du nom d'un lieudit à la limite du Giennois et du Berry. Les de Jaucourt de la Vaiserie sont protestants. L'histoire de cette famille serait à elle seule un sujet intéressant à développer.

Rappelons simplement que le chanoine de Jaucourt est un lointain cousin de Louis de Jaucourt (1704-1779), un des principaux rédacteurs de l'*Encyclopédie* : il est exactement son arrière-arrière-petit-cousin. On connaît en particulier ses articles « esclavage » et « traite des nègres » qui font partie des manifestes les plus éclatants du siècle des Lumières en faveur de ce que l'on appellera bientôt les droits de l'homme.

Le double prénom de l'archidiacre mérite une explication : François est un prénom traditionnel dans la famille ; son père, un de ses frères, son grand-père, son arrière-grand-père le portent. Quant au prénom Lancelot, il est traditionnel dans la famille Turpin de Crissé : Lancelot Turpin de Crissé (1669-1720) est colonel du régiment de Sanzay dans lequel sert François de Jaucourt, grand-père de notre chanoine. Le prénom est donc choisi par un officier en hommage à son commandant. Car les de Jaucourt sont des militaires.

François Lancelot de Jaucourt, né en 1722, devient prêtre. Il est reçu au chapitre métropolitain en 1749. En 1778, il devient un dignitaire de ce même chapitre : il est le dernier archidiacre (ou grand archidiacre) avant la Révolution.

De l'activité du chanoine de Jaucourt au chapitre, nous retiendrons en 1771 la commande des travaux à faire sur l'orgue de Saint-Gatien. Il présente un devis en janvier et propose en avril un facteur d'orgue de Blois. Les travaux sont considérés comme recevables en 1772 par les organistes de Marmoutier et de

[13] Archives du diocèse de Tours. Chapitre Saint-Gatien, registres capitulaires, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776.
[14] Archives du diocèse de Tours. Chapitre Saint-Gatien, registre capitulaire, 1773.

Saint-Martin et le facteur nommé Isnard reçoit une somme de 1000 livres. Cette intervention de deux organistes étrangers au chapitre avait été rendue nécessaire par les commentaires de Bretheau, organiste de Saint-Gatien, qui était en désaccord avec le facteur choisi par le chapitre et avait recommandé de ne pas payer la somme demandée[15].

Ce facteur d'orgue n'est pas vraiment un Blésois. Les Isnard sont des Provençaux comme le signale bien leur nom. Ils sont de grands facteurs du XVIIIe siècle, comme les Clicquot qui sont plutôt des Parisiens. On connaît le dominicain Jean-Esprit Isnard qui a construit plusieurs orgues dans sa Provence natale, celui des Prêcheurs d'Aix, celui de la cathédrale Saint-Sauveur dans la même ville et surtout le magnifique orgue de la basilique de Saint-Maximin. On connaît également Jean-Baptiste Isnard (neveu du précédent) né également à Bédarrides en 1726 et installé à Orléans après un passage à Blois entre 1756 et 1777 : il s'y est marié en 1762. C'est lui qui est intervenu sur l'instrument de Saint-Gatien.

En 1790, François-Lancelot de Jaucourt est le chanoine le plus riche membre du chapitre : à ce titre il lui est promis une pension de 6 000 livres soit le triple de ce que vont recevoir la plupart des autres chanoines. Il perçoit les revenus de ses biens personnels, ceux de sa prébende mais aussi ceux de l'abbaye qu'il a reçue en commende (soit 12 760 livres) : en 1781, il a été nommé abbé de Val Richer en Normandie.

Il se montre plutôt accommodant avec la Révolution ce qui lui permet de vivre une vie assez paisible dans sa maison canoniale dont il a gardé l'usufruit jusqu'à sa mort le 1er thermidor an VII (19 juillet 1799). Le 19 septembre 1792, il prête le premier serment : c'est le « petit serment » ou encore le « serment Égalité Fraternité » ; il le renouvelle le 12 avril 1793 ; après le coup d'État du 18 fructidor an V ; nouveau serment prêté dès le 26 fructidor an 5 (serment de haine à la royauté), puis encore le 25 vendémiaire an VII (après le coup d'État du 18 brumaire)[16].

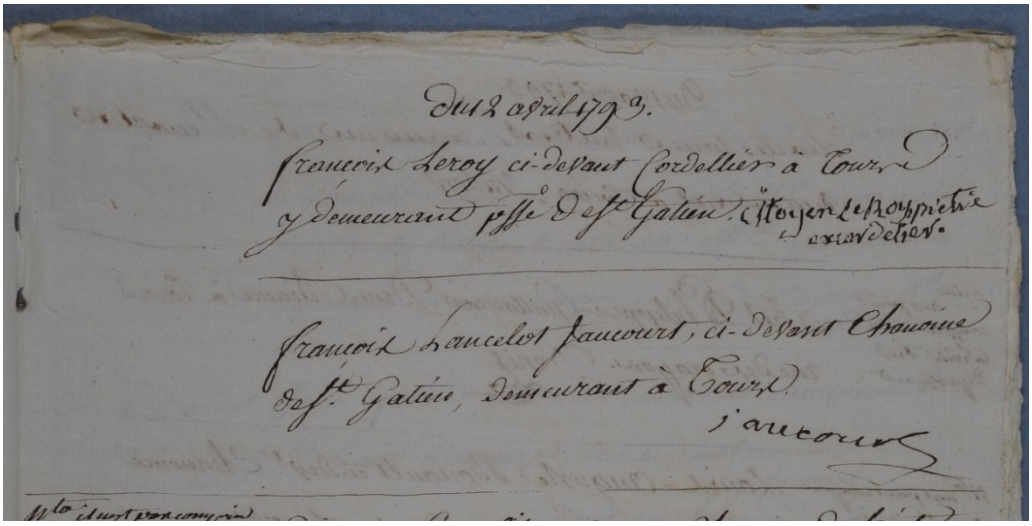
du 2 avril 1793.
François Leroy ci-devant Cordelier à Tours
y demeurant pssé de st Gatien, citoyen le propriétaire
exercé chez.
François Lancelot Jaucourt, ci-devant Chanoine
de st Gatien, demeurant à Tours
j'autorise

Figure 11 – Un des nombreux serments prêtés par le chanoine de Jaucourt pendant la Révolution : ici celui du 2 avril 1793. ADIL, L 633.

Il fait même don de son traitement à la République après avoir remis ses lettres de prêtrise le 30 brumaire an II. Quand la guerre en Vendée fait de la Touraine une région en seconde ligne et oblige à multiplier les hôpitaux, il accepte, le 28 novembre 1793, que sa maison devienne une antenne de l'hôpital proche (Saint-Gatien) et lui serve d'annexe, de cuisine ou d'entrepôt[17].

Un certificat de résidence du 8 messidor an VI confirme qu'il réside toujours dans sa maison canoniale dont l'adresse a été modifiée : elle est maintenant rue de Loches, nouveau nom de la Grand'rue du Cloître (notre rue Racine).

---

15 Archives du diocèse de Tours. Chapitre Saint-Gatien, registre capitulaire, 1773.
16 ADIL, L633.
17 ADIL, L703 et L 81.

D'après les documents d'inventaire du 1er et du 2 février 1906, c'est dans ce bâtiment à droite du portail qu'était installé le bureau de l'économe du séminaire.

L'école primaire supérieure de garçons qui occupe les lieux à partir de 1907-1908, en fait une forge prolongée après 1920 par un grand atelier construit à l'angle des rues Racine et de la Bazoche. Actuellement, le rez-de-chaussée est occupé par la salle des professeurs et l'étage par les bureaux de direction et d'administration.

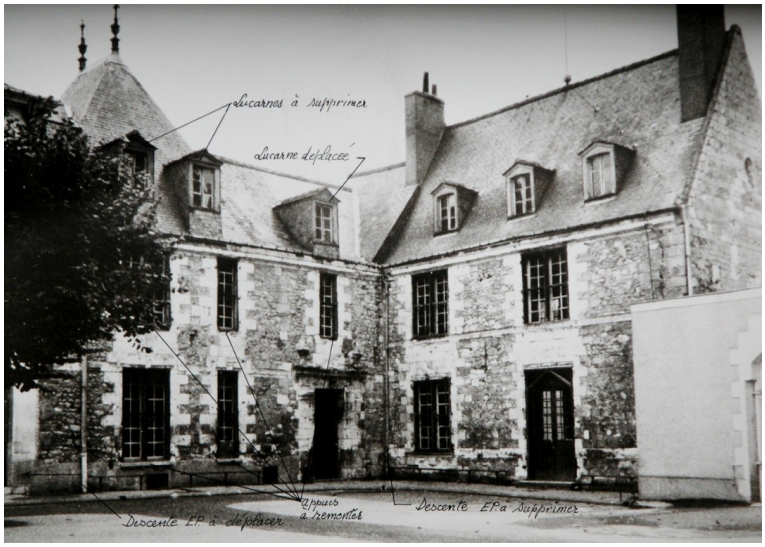

Figure 12 – La maison canoniale en 1973 avant les travaux de restauration. AM Tours.

Figure 13 – Après les travaux de restauration. AM Tours.

Figure 14 – La maison canoniale en 2008. Photographie G. Wycke.